

*Date de dépôt : 30 avril 2019*

## **Rapport**

**de la commission des affaires communales, régionales et internationales chargée d'étudier le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le plan d'action de politique extérieure 2018-2023**

### **Rapport de M. Rolin Wavre**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

La commission des affaires communales, régionales et internationales a étudié le RD 1266 lors de deux séances, les 2 et 16 avril 2019, dont la seconde en présence du président du Conseil d'Etat, sous la présidence experte de M. Raymond Wicky. Le sujet étant vaste et les représentants du département présidentiel n'ayant pas toutes les réponses aux questions des commissaires, celles-ci ainsi que des questions écrites additionnelles ont été transmises au département pour suivi. La commission a bénéficié de l'assistance de M<sup>me</sup> Tina Rodriguez, secrétaire scientifique, et de M. Christophe Vuilleumier, procès-verbaliste, tous deux très efficaces dans leurs fonctions respectives.

En résumé, le sujet est vaste car les actions de l'Etat destinées à avoir un effet à l'étranger ou sur les étrangers lors de leur séjour de courte ou longue durée dans le canton sont nombreuses. Il en est de même pour les actions des institutions genevoises ayant un impact ou des relations hors du canton. Le rapport couvre encore les efforts du Conseil d'Etat pour gérer, harmoniser et développer les relations transfrontalières. Pour un « canton international » tel que Genève, une partie importante des politiques publiques ont un aspect de politique extérieure. D'où une impression qui a prévalu lors des auditions, y compris celle du président du Conseil d'Etat, que l'on survolait d'une manière gracieuse mais un peu superficielle plusieurs bouquets d'actions complexes et souvent reliées entre elles, sans qu'il soit ni possible ni

souhaitable dans ce cénacle d'en discuter plus avant les tenants et les aboutissants. C'est la raison pour laquelle tous les commissaires ont estimé qu'il était légitime et nécessaire d'approuver ce rapport.

**Présentation du rapport par M<sup>me</sup> Anna-Karina Kolb, directrice (PRE), et M. Enrico Bolzani, attaché aux questions européennes et transfrontalières (PRE)**

Le président rappelle que le RD a été renvoyé lors d'un précédent Grand Conseil de manière à pouvoir l'examiner plus en détail. M<sup>me</sup> Kolb déclare qu'elle et M. Bolzani ne sont pas des spécialistes de chaque politique publique et elle remarque que les politiques publiques qui sont présentées dans ce rapport nécessiteront peut-être des précisions de la part des acteurs métiers. Elle observe en outre qu'entre la publication de ce rapport et maintenant, certaines situations ont changé et elle rappelle de plus que ce rapport s'inscrit à la suite du RD 1105.

Elle explique alors que ce rapport porte sur la politique extérieure d'une petite métropole qui entretient des rapports extérieurs spécifiques puisque certaines entités comme l'aéroport ou l'université dépassent les frontières cantonales. Elle ajoute que cette métropole a par ailleurs une frontière nationale et comporte encore un grand nombre d'institutions internationales. Elle précise que certaines démarches s'entrecroisent et se retrouvent dans plusieurs chapitres dans un tissage qui marque l'action opérationnelle du Conseil d'Etat.

M. Bolzani prend la parole à son tour et évoque le renforcement des conditions-cadres qui se développe sur trois dimensions, soit au niveau des relations entre Genève et la Suisse et l'Europe, au niveau de la coopération autour de la Genève internationale et de la recherche, et enfin par rapport aux conditions fiscales et financières de Genève. En ce qui concerne l'accord-cadre entre la Suisse et l'UE actuellement en phase de consultation, il remarque que le Conseil d'Etat a constaté que le statu quo avec l'Union européenne n'était plus une option. Concernant les collaborations au niveau de la recherche, il observe qu'il est nécessaire de développer les synergies entre la Genève internationale et la Genève locale. Il signale encore, en cas d'impasse sur l'accord-cadre avec l'UE, que les impacts sur les instituts universitaires genevois seront évidents.

M<sup>me</sup> Kolb ajoute que le second axe porte sur la qualité de vie avec notamment la mise en exergue de l'importance pour Genève de disposer d'un nombre de logements suffisant. Elle précise en l'occurrence que l'effort réalisé au cours de ces dernières années est marqué, puisque le nombre de logements a augmenté. Elle ajoute que cette politique est en lien direct avec

la mobilité et que la question des surfaces d'assolement fait l'objet d'une quasi-bataille d'épicier avec la Confédération. Elle évoque ensuite la préservation des ressources naturelles en déclarant que ce domaine connaît des avancées significatives, notamment à l'égard de la gestion de l'eau, en collaboration étroite avec les Vaudois et les Français avec qui des accords spécifiques ont été passés. Elle observe encore que des discussions sont en cours avec la France à propos du niveau du Rhône qui impacte notamment la production d'énergie nucléaire. Elle signale encore le projet Interreg PACT'Air sur la qualité de l'air qui vise à mettre en commun des standards de qualité de l'air. Elle mentionne qu'il s'agit d'un exercice de collaboration transfrontalière suivi par de nombreuses régions.

Quant à la transition énergétique, elle mentionne qu'il y a une volonté de faire de l'agglomération une agglomération exemplaire.

Quant à la protection de la population, elle rappelle qu'il existe un centre de coopération policière et douanière et une brigade opérationnelle mixte dont le commissariat en France voisine va être refait. Elle ajoute que c'est un aspect qui doit se développer puisque le Lemman Express vient complexifier la situation. Elle remarque que c'est une problématique régaliennne qui se discute donc avec Paris.

Elle évoque encore le transit de chlore qui voyage sur l'arc lémanique nord jusqu'au Valais en mettant en danger les potentialités de construction. Elle précise que ce sujet fait l'objet d'une discussion avec le Valais et Vaud, ainsi qu'avec la Confédération.

M. Bolzani déclare que le statut métropolitain prend en compte l'échelle régionale et pas uniquement cantonale et il déclare que la gouvernance transfrontalière s'exerce au travers du CRFG, du GLCT Grand-Genève et du Conseil du Léman. Il ajoute que le renforcement de la gouvernance se traduit par une amélioration des financements dont le premier instrument est la compensation financière genevoise. Il ajoute que le canton discute avec ses voisins de l'affectation de ce fonds en France voisine, afin notamment que cet argent serve à financer des projets d'intérêt transfrontalier. Il ajoute que Genève a été associé à 45 projets Interreg pour lesquels l'ensemble des partenaires ont obtenu 4,5 millions d'euros de l'Europe et plus d'un million de la part de la Confédération.

M<sup>me</sup> Kolb rappelle ensuite que Genève a reçu une douche froide avec l'évaluation fédérale du Projet d'agglomération 3. Elle observe que le Conseil national a voté de manière positive pour le financement de plusieurs projets d'agglomération dont celui de Genève. Elle ajoute que le Conseil des Etats doit confirmer le cofinancement de ces projets d'agglomération. Elle

observe que Genève doit se conformer aux lignes directrices de la Confédération qui ne sont pas forcément toujours très limpides. Elle signale que le projet de loi cantonal sur le PA 3 est en cours d'élaboration.

Elle rappelle ensuite que ce sont 4 milliards qui sont investis dans le cadre du Léman Express dont il faudra gérer la mise en fonctionnement et les conséquences, notamment en contribuant aux changements de mentalité sur la mobilité. Elle rappelle également que d'autres infrastructures, telles que la voie verte, accompagnent le Léman Express.

M. Bolzani déclare ensuite que la réflexion sur l'aéroport porte sur le développement d'une gouvernance qui intègre une zone d'influence dépassant le périmètre cantonal. Il ajoute que, en ce qui concerne les HUG, des collaborations plus intenses avec les autorités françaises sont souhaitées en matière de planification régionale. Quant à la stratégie touristique, la démarche est celle d'un marketing territorial avec le développement d'une offre renforcée en matière hôtelière avec les partenaires français et vaudois. Il ajoute que la progression de la collaboration passe également par des échanges culturels et entre personnes et pas uniquement entre institutions.

M<sup>me</sup> Kolb remarque que le chapitre sur la péréquation financière intercantonale est important et que Genève participe activement aux travaux de la conférence des cantons contributeurs. Elle ajoute que la démarche pour faire évoluer la RPT nécessite un compromis entre bénéficiaires et contributeurs et qu'elle est actuellement discutée aux Chambres. Elle rappelle que les cantons donateurs sont minoritaires. Elle explique ensuite que Genève est un canton métropolitain qui présente une structure de coûts et charges spécifique, qui renchérit le coût de sa politique sociale et sanitaire. Ceci est renforcé par le fait que les charges dynamiques sont à la charge du canton alors que les charges statiques relèvent de la Confédération. Elle précise que ces dossiers sont de longue haleine et elle mentionne que Genève est minoritaire compte tenu de ses spécificités.

Elle évoque encore la Genève internationale en déclarant que différents bâtiments des organisations internationales sont en cours de rénovation, et elle relève que le CERN devra faire des choix stratégiques en décidant de la construction d'un nouvel accélérateur allant jusqu'à Annecy, une perspective qui permettrait de conserver cet écosystème sur la recherche atomique en Europe. Elle déclare qu'il est donc important de maintenir à Berne une oreille attentive, puisqu'il est difficile pour la Suisse alémanique de comprendre l'intérêt de la Genève internationale.

Elle signale encore que Genève fait preuve d'innovation non seulement en termes technologiques mais également sous d'autres formes comme l'a

démontré le programme Papyrus. Elle ajoute que la coopération internationale qui jouit d'une loi sur la solidarité internationale de 18 millions a également comme objectif de promouvoir les expertises genevoises, notamment en matière de gestion de l'eau.

Un député (PLR) évoque la stratégie touristique et il constate que l'état de certains lieux dans le pourtour de la gare Cornavin soulève des questions. Il se demande si une stratégie existe à cet égard.

M<sup>me</sup> Kolb répond que c'est la Ville qui s'occupe de la propreté des lieux autour de la gare alors que, dans celle-ci, ce sont les CFF qui ont la maîtrise. Elle pense qu'il y a également la question de l'aménagement de la gare qui entre en considération.

Le même député ne pense pas que le canton puisse se désintéresser de cet aspect. Il évoque ensuite l'accueil des ONG les plus modestes et il remarque que ce point lui semble important.

M<sup>me</sup> Kolb répond qu'il y avait une association qui s'occupait de cela et dont la mission a été reprise par le CAGI. Elle remarque que les missions qui n'ont pas de moyens sont subventionnées.

M. Bolzani ajoute que c'est une question qui est également traitée par la Confédération.

Le député poursuit et demande ce qu'il en est des perspectives à l'égard du domaine de Penthes.

M<sup>me</sup> Kolb répond qu'elle se renseignera à cet égard puisque M. Cassis avait des idées inhérentes à Geneva+ et à la diplomatie scientifique.

Un député (S) signale qu'il existe trois interfaces de diplomatie scientifique dans lesquelles est impliqué le Conseil d'Etat et il demande ce qu'il en est plus exactement. Il évoque ensuite la page 9 du rapport qui fait mention de nouveaux scénarios de perspectives territoriales et il demande plus de précisions. Il demande encore si le Conseil d'Etat a fait quelque chose pour soutenir le centenaire de la Genève internationale. Il demande enfin s'il y a des inflexions politiques devant être mises en évidence.

M. Bolzani répond qu'en ce qui concerne les trois interfaces mentionnées, la démarche Geneva+ a abouti au *Geneva Science and Diplomacy Anticipator* qui doit se constituer maintenant autour d'un conseil d'administration. Quant à la plateforme sise à l'université, elle fait relais auprès des autres universités suisses. Il se renseignera sur le SDG Labab.

M<sup>me</sup> Kolb rappelle qu'il y a un calendrier de festivités pour l'OIT et la SDN avec des participations plus ou moins importantes du Conseil d'Etat. Elle mentionne que les moyens financiers sont en cours de discussion, le

Conseil d'Etat réfléchissant à la manière dont il est possible de soutenir l'existant plutôt que de créer quelque chose de supplémentaire.

Elle explique ensuite que le projet de territoire est très large et prend en compte les ambitions des partenaires, par exemple en termes de transition écologique. Elle ajoute que les influences réciproques sont une réalité. Elle remarque que le plus important relève de l'appui à Berne de certains dossiers et du maintien de la gouvernance internationale à Genève.

Le président demande s'il serait possible que M<sup>me</sup> Kolb et M. Bolzani puissent se renseigner sur les réponses à apporter aux différentes questions, et revenir lors d'une prochaine séance. Il ajoute qu'il sera toujours possible de prévoir des auditions complémentaires.

Un député (PDC) déclare que le contexte est politique et il s'étonne que le conseiller d'Etat ne soit pas présent. Il pense que ce dernier devrait être présent pour donner ses axes prioritaires. Il se souvient des explications que M. Longchamp avait données à la commission et il imagine que M. Hodgers n'a pas les mêmes visions.

Le président déclare que M<sup>me</sup> Kolb et M. Bolzani seront conviés lors d'une prochaine séance et il remarque qu'il invitera le conseiller d'Etat. Le président propose alors que les commissaires transmettent à M<sup>me</sup> Rodriguez leurs questions qui pourront être relayées.

### **Audition de M. Antonio Hodgers, président du Conseil d'Etat, et de M. Enrico Bolzani, attaché aux questions européennes et transfrontalières (PRE)**

Le président rappelle que la commission a tenu une première séance sur cet objet, à la suite de quoi certains commissaires ont fait parvenir un certain nombre de questions écrites.

M. Hodgers prend la parole et déclare que ce plan d'action a déjà été présenté. Il rappelle que c'est un document obligatoire mais pertinent qui impose au Conseil d'Etat de mettre sur le même document des politiques publiques proches. Il évoque les différentes thématiques en rappelant qu'il y a chaque jour 650 000 passages à la frontière cantonale donnant à Genève un statut de métropole. Il évoque ensuite les liens avec la Genève internationale en observant que la dernière conférence de presse du CERN a réuni une soixantaine de journalistes internationaux, un résultat que le Conseil d'Etat n'atteint pas. Il remercie ensuite les commissaires pour leurs questions écrites.

Il évoque alors le domaine de Penthes en rappelant que le canton a octroyé l'usufruit de ce domaine jusqu'au 31 janvier 2022. Il observe que le

terme de ce délai est proche et qu'il est donc temps de se pencher sur ce sujet. Il ajoute qu'une vaste consultation s'était déjà déroulée à cet égard en 2011 autour de la Genève internationale, et il précise qu'en 2013 le Conseil d'Etat avait retenu un projet de la HEID. Il observe toutefois qu'une réorientation s'est passée à la fin de la dernière législature en précisant que la HEID a ensuite décidé de ne pas aller de l'avant, ce en 2016. Il déclare que ce domaine est donc un écrin magnifique et il mentionne qu'il conviendrait de lier ce lieu avec la Genève internationale. Il observe qu'il n'aimerait pas, cela étant, que ce parc soit fermé, ce d'autant plus que les tendances sont à l'inverse avec les craintes liées au terrorisme. Il rappelle ensuite que le campus autour de Sécheron se développe, autant que la Maison de la Paix et il remarque que l'offre existe. Il indique qu'il n'y a donc pas de projet particulier pour le moment, le canton attendant la bonne opportunité pour le domaine de Penthes.

Concernant l'image d'une Genève très urbaine autour de la gare Cornavin, il mentionne que l'ambition est de renouveler totalement cet espace. Il remarque que le trafic automobile sera largement réduit et que les surfaces d'asphalte seront pavées. Il mentionne qu'il est donc question d'un renouvellement urbain qui permettra de modifier les perceptions.

Concernant la priorisation des axes du plan d'action, il mentionne que c'est souvent l'actualité qui s'impose et qui détermine les relations avec le Conseil fédéral. Il ajoute que le projet d'agglomération fait l'objet d'un accent plus marqué en rappelant que si le canton ne réalise pas les projets annoncés dans les PA1 et PA2, les subventions de la Confédération seront supprimées. Il précise en l'occurrence que le PA2 est concrétisé à hauteur de 6% seulement. Il mentionne que l'échéance est donc à 2025 et il déclare qu'il est donc nécessaire de planifier les projets maintenant.

Il déclare par ailleurs qu'il est nécessaire de renforcer les structures de gouvernance avec la Genève internationale en travaillant main dans la main avec la Confédération. Il mentionne qu'il est notamment nécessaire de monter en puissance à cet égard en impliquant la Ville de Genève. Il ajoute que la logique qui doit être retenue par l'ONU est celle d'une relation avec un Etat hôte qui se distingue sur trois niveaux, Confédération, canton et Ville de Genève.

Cela étant, il rappelle que le rapport est vaste et porté par plusieurs départements. Concernant les risques majeurs, il remarque que la stabilisation des rapports avec l'Union européenne est un élément clé, et il mentionne que si la Suisse décidait de modifier le cadre de ses accords, de nombreux éléments en seraient impactés. Il ajoute que si des grosses multinationales

devaient quitter le territoire en conséquence des prochaines votations, la structure fiscale serait impactée profondément.

Il signale par ailleurs que si des P+R ont été construits, les mouvements pendulaires n'ont guère diminué. Il ajoute qu'un fonds commun est en outre envisagé avec la France voisine afin de financer des infrastructures de mobilité. Il précise que ne pas agir ne fait qu'aggraver la situation et qu'il est nécessaire de mettre un maximum de frontaliers dans les transports publics.

Il déclare ensuite qu'il y a un certain consensus sur la Genève internationale alors qu'il y a un vrai débat sur l'agglomération. Il ajoute qu'il existe également des fronts sur la fiscalité, mais il remarque que maintenir le consensus sur la Genève internationale est primordial. Il rappelle d'ailleurs que Genève est confronté à une forte concurrence en plus de la problématique du franc fort. Il signale encore que le plan d'action implique le Conseil d'Etat.

Il explique ensuite qu'il n'y a pas de velléité à court terme de modifier le rôle du GLCT qui est le plus grand organe de gouvernance au niveau du Grand Genève, mais il rappelle que les financements doivent être avalisés bien évidemment par les instances réciproques. Il ajoute qu'il s'agit donc d'un lieu où sont partagés les projets. Il évoque ensuite la traversée du lac qui n'est pas indiquée dans le rapport et il rappelle que ce projet n'a jamais impliqué les Français, ce qui a été reproché au canton.

M. Hodgers explique ensuite que le ferroviaire est redevenu régional en France. Il mentionne donc que la région participe au Léman Express mais ne touche pas un franc pour ce faire de la part du fonds de rétrocession. Il précise que c'est un débat compliqué mais un débat important puisque les infrastructures doivent être réfléchies avec la France. Il signale en outre que la réforme de l'organisation française est difficile pour Genève qui traite maintenant avec une région très grande s'étendant jusqu'en Auvergne. Il répète que Genève doit être considéré comme une ville française pour le ferroviaire.

Il signale ensuite que la position du Conseil d'Etat est claire à l'égard des enfants scolarisés, en rappelant que l'enfant est scolarisé en fonction du lieu de son domicile, ce qui permet une meilleure intégration sociale. Il ajoute qu'il est nécessaire d'appliquer les mêmes règles aux parents frontaliers même si des exceptions demeurent possibles.

Il en vient ensuite à la diplomatie scientifique et il explique que le canton soutient un certain nombre de projets comme le Geneva International Plateforme, SDG Lab et Geneva 2030 Ecosystem, Geneva Peace Building, The perception change Project, Swiss Network ou Geneva Science Interface.

Il déclare avoir le sentiment que la dynamique de ces structures est similaire à celles des startups et il imagine cet aspect comme un vivier. Il remarque encore que si Berne soutient un projet ou un autre, le canton se coordonne avec la Ville de Genève pour aller dans le même sens. Il pense par ailleurs que Genève devrait monter en puissance sur la question des armes létales automatisées en observant que les nouvelles technologies vont inévitablement poser des questions de gouvernance mondiale et il mentionne que Genève doit se positionner à cet égard.

Un député (PLR) remarque qu'il existe plusieurs pistes de réflexion à l'égard du domaine de Penthes et il demande si ce dernier pourrait abriter le projet du Geneva Science Diplomacy Anticipator. Il évoque ensuite l'assemblée générale du CAGI et il remarque que ce dernier est un guichet unique au cœur d'un grand nombre d'activités. Il demande quelles sont les démarches à cet égard.

M. Hodgers répond que les discussions sont en cours et il déclare que le CAGI est le guichet unique pour les expatriés ou les fonctionnaires internationaux. Il ajoute qu'il y a une dimension très pratique à ce niveau et il déclare qu'il imagine une structure proposant un guichet unique avec un organe réunissant la Confédération, le canton et la Ville de Genève. Il se demande par ailleurs ce qui se passera si Donald Trump est réélu et continue à taper sur le multilatéralisme, et il remarque que Genève pourrait récupérer un certain nombre de choses. Mais il mentionne que pour ce faire, il est nécessaire d'être prêt.

Il évoque encore le portail des Nations et il mentionne que ce projet avance progressivement. Il observe d'ailleurs que Michael Moeller ne sera pas reconduit dans son mandat, ce qu'il regrette profondément. Concernant Penthes, il observe que l'EPFL ne souhaite guère quitter le cluster qui est le sien.

Un député (Ve) évoque le plan d'action, en page 8, et demande si le principe de production sur place du chlore est envisageable.

M. Hodgers acquiesce en déclarant qu'une convention a été arrêtée intégrant le consommateur valaisan et les entités publiques, une convention qui prévoit la fin du transport de chlore pour 2025. Il pense qu'il faudra accentuer la pression à cet égard au niveau des entreprises.

Le président rappelle que M<sup>me</sup> Mazzone et lui-même s'étaient rendus à Berne pour défendre la position genevoise dans ce domaine, en prônant une réduction des transports.

M. Hodgers déclare qu'avoir un wagon de chlore qui passe de temps en temps, c'est autre chose qu'un wagon de chlore par jour. Il ajoute que les

options retenues étaient donc la production sur place ou l'importation depuis l'Italie.

Le même député (Ve) demande ensuite s'il est bien question de la suite du Léman Express et s'il y a une réflexion sur le CEVA 2.

M. Hodgers acquiesce en déclarant que ce pan s'appelle « Diamétrale ». Il remarque que l'idée est d'avoir un lien entre Cornavin et l'aéroport via les Nations puis de continuer vers les Cherpines et Bernex, et pourquoi pas en direction de la France. Il déclare que ces projets nécessitent tellement de temps qu'il faut lancer les études maintenant. Il pense que ce pan demandera vingt ans de débat et il remarque qu'il n'y a pas d'autre moyen de transport que le RER pour déplacer les gens dans une métropole d'un million d'habitants.

Un député (Ve) demande s'il y a une réflexion sur une collaboration directe entre Cointrin et l'aéroport de Lyon.

M. Hodgers répond qu'il y a eu des réflexions qui portaient sur le rachat de parts croisées entre les deux aéroports, mais il mentionne que le Conseil d'Etat est revenu sur cette idée.

Le même député poursuit en rappelant que Cointrin doit se développer et que les périmètres des deux aéroports se superposent. Il se demande dès lors si un report de passagers vers Lyon serait envisageable.

M. Hodgers répond par la négative en déclarant que tout dépend de l'offre de chaque aéroport. Il pense que l'impact sur l'environnement de l'aéroport est un débat à suivre et doit se régler par des biais techniques.

Un député (Ve) demande ensuite comment harmoniser des pics de mesures en matière de pollution de l'air entre la France et la Suisse, sachant que les seuils d'alerte ne sont pas similaires d'un côté et de l'autre de la frontière.

M. Hodgers répond que les seuils ne sont pas si éloignés puisque les bases retenues sont celles de l'OMS. Il ajoute que ce sont les méthodes de calcul qui diffèrent et il remarque que Genève devrait adopter les mêmes logiciels de prévision de dépassement qu'en France voisine. Il ajoute qu'il est également nécessaire de négocier avec la France à l'égard des mesures de déclenchement. Il pense que régler ces aspects techniques permettrait d'harmoniser les situations.

Un député (PLR) demande ce qu'il en est de la gestion quotidienne de la gare.

M. Hodgers répond que la voirie relève de la Ville de Genève alors que la gare elle-même dépend des CFF. Il pense que la situation s'est améliorée, bien que la fermeture du Rialto ait rendu le passage sous voie un peu sinistre.

Le même député (PLR) avait évoqué l'usage du Kärcher et il remarque qu'il avait été dit que cela était difficile.

M. Hodgers répond qu'il faut poser la question à M. Dal Busco, mais il rappelle que les CFF sont le partenaire principal dans le périmètre de la gare.

Un député (S) déclare rester sur sa faim à l'égard des mesures et des priorités indiquées dans le rapport.

M. Bolzani déclare que la réalisation du projet d'agglomération est la plus prégnante. Il ajoute qu'il y a un certain nombre de démarches en cours qu'il faut intensifier, notamment avec les partenaires. Il déclare ensuite qu'il est également nécessaire de veiller à toutes les conditions-cadres des commissions internationales qui peuvent avoir des retombées à court terme.

M. Hodgers déclare que ce rapport est très vaste et il mentionne que l'essentiel des points qui figurent dans ce rapport se retrouve dans les départements de manière beaucoup plus précise. Il ajoute que le fait de parler de politique extérieure implique d'avoir simultanément des visions macro et micro. Il remarque qu'il s'agit en fin de compte d'un rapport de synthèse.

Un député (S) demande ensuite quel est le rôle de Genève Tourisme. Il se demande si la pratique des congrès internationaux et des nuitées à cet égard est véritablement l'avenir de Genève.

M. Hodgers répond que Genève est une capitale du multilatéralisme et qu'il est nécessaire d'avoir une offre de nuitées suffisante.

M. Bolzani déclare qu'il est également nécessaire de réfléchir avec le partenaire français pour pouvoir loger les gens dans un périmètre plus large si l'on veut avoir des congrès plus grands. Il indique encore qu'il est nécessaire de proposer des escapades aux touristes, impliquant le Léman, afin de capter un peu plus les touristes à Genève même.

Un député (S) se demande si évoquer la Cité de la musique comme principale attractivité culturelle de Genève est très pertinent.

Un député (UDC) déclare, quant à lui, que Genève Aéroport ne fait que répondre à la demande. Il ajoute que la Genève internationale est un pourvoyeur de clients pour l'aéroport et il doute que Cointrin ait dépassé le stade de l'aérodrome si la Genève internationale n'avait pas vu le jour. Il demande ensuite s'il est vrai que les trains du Léman Express seront aux couleurs de la France et pas aux couleurs de la Suisse.

M. Hodgers répond que l'augmentation du trafic aérien n'est pas liée à la Genève internationale ou aux activités financières mais aux loisirs. Il mentionne ensuite que la France a financé un certain nombre de rames et il déclare que les Français y apposent les couleurs qu'ils veulent.

Un député (PDC) demande si un accord supranational a été envisagé pour pouvoir négocier, comme ce qui a été fait entre Bâle, la France et l'Allemagne.

M. Hodgers répond qu'il y a l'accord de Nantua. Il ajoute qu'il existe un grand nombre d'accords liant Genève et la France.

M. Bolzani remarque que le CRFG intègre l'Etat français comme observateur. Il ajoute que les organes transfrontaliers existant entre la Suisse, l'Allemagne et la France n'excluent pas les Etats.

M. Hodgers remarque ensuite que Genève monte en puissance pour la problématique de l'eau, et il explique qu'il réunit les différents acteurs du domaine suisse lors des rencontres avec la France.

Un député (PDC) demande ce qu'il en est des surfaces d'assolement et de la loi sur l'aménagement du territoire.

M. Hodgers répond que Genève est d'accord avec le quota de surface d'assolement. Mais il mentionne qu'il est nécessaire de clarifier la situation puisque le fédéralisme embrouille largement la question. Quant à la loi sur l'aménagement du territoire, il rappelle que le canton était sceptique sur différents points et il pense qu'il faut attendre la prise de position de la nouvelle conseillère fédérale.

Un député (Ve) demande si le canton entend respecter un jour la loi sur le financement de la solidarité internationale, à 0,7.

M. Hodgers acquiesce, mais il mentionne que l'échéance est lointaine. Il pense qu'il y a un débat politique à mener. Il rappelle que la solidarité internationale a largement évolué.

Le président demande ensuite s'il y a des propositions d'audition complémentaire. Faute de réponse, il rappelle que la commission doit prendre acte de ce rapport.

Le président passe au vote de ce rapport RD 1266 :

Oui : 13 (2 MCG, 1 UDC, 1 PDC, 2 Ve, 3 S, 4 PLR)

**Le RD 1266 est accepté à l'unanimité.**